

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-66

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

**OBJET :**

**PERSONNEL  
MUNICIPAL -  
VERSEMENT DE LA  
PRIME DE FIN  
D'ANNÉE 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 27 septembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille  
NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,  
Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge  
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE  
LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER et Mme Alexandra  
BRACQUE.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE et M. Stéphane CLOUET.

Madame Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE a été nommée  
Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **-4 OCT. 2021**

Publié

le : **-4 OCT. 2021**

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 relatif  
aux avantages collectivement acquis, un système de prime de fin  
d'année a été mis en place dans le cadre de la rémunération des  
agents de droit public, titulaires ou non, à temps complet ou  
partiel, ainsi que pour les agents sous contrat de droit privé.

Cette prime constitue ainsi un complément de rémunération  
pour les agents. Elle est versée par la Ville de L'Aigle en deux  
fois, pour moitié sur les mois de novembre et décembre.

Le principe retenu est celui d'une attribution au prorata du  
temps de travail quel que soit le grade de l'agent. Seules les  
absences répétées et sanctions peuvent atténuer son montant.

Le montant de la prime, fixé à 1 000,00 € brut en 2019, n'a pas  
évolué depuis.

Le rythme d'augmentation depuis l'instauration de la prime annuelle est de 2 % par an, correspondant généralement à l'inflation constatée.

Il est donc proposé pour l'année 2021 de fixer le montant de la prime à 1 050,00 € brut.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LATINIER),***

- ***APPROUVE le montant de la prime de fin d'année 2021, à savoir 1 050,00 € brut par agent ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer la prime de fin d'année au montant et dans les modalités ci-dessus définies.***

Les crédits seront inscrits au budget de la Ville de L'AIGLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HORNE**